

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4013

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Madame la Conseillère Ait-Maten

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4013**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise et du contrat urbain de cohésion sociale 2011-2014 de Lyon, ainsi que du grand projet de ville de la Duchère, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de mettre en place des prestations globales de propreté visant, notamment, à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage.

La convention a pour objet la mise en œuvre d'un dispositif de propreté globale sur les espaces ouverts au public, quelle que soit la domanialité, sur le quartier de la Duchère à Lyon 9° permettant une qualité du cadre de vie satisfaisante. Cette organisation prendra en compte les différents usages, le niveau de fréquentation des espaces ainsi que la saisonnalité. La convention est établie pour l'année 2013. Une nouvelle convention sera établie pour les années 2014 et suivantes.

Les objectifs sont les suivants :

- garantir la cohérence et la qualité des prestations sur l'ensemble du territoire du quartier de la Duchère à Lyon 9°,
- formaliser la réorganisation des prestations dans le cadre d'un document contractuel précisant les engagements respectifs des collectivités et les périmètres d'intervention,
- répartir les prestations en fonction des domaines de compétence de chacun pour obtenir une meilleure lisibilité des interventions.

Le territoire concerné par la convention représente 46,4 hectares d'espaces ouverts au public de domanialité communautaire, communale et privée (bailleurs et copropriétés), correspondant à l'ensemble du quartier de la Duchère hormis le parc du Vallon. Celui-ci n'est pas intégré au dispositif de propreté globale du fait des travaux en cours en 2013 et de son ouverture en totalité début 2014.

Ainsi, la Communauté urbaine assurerait l'entretien de l'ensemble de ces espaces ouverts au public pour un coût global estimé à 585 000 €.

Au titre de la convention, la Communauté urbaine garderait à sa charge :

- le nettoyage de tous les espaces publics communautaires (excepté les 3 micro-espaces suivants : place Compas-Raison, cheminement centre social du Plateau/Maison des jeunes et de la culture -MJC-),
- le nettoyage des espaces publics conventionnés de la Ville de Lyon,
- le nettoyage des espaces ouverts au public conventionnés des bailleurs sociaux et copropriétés.

La Ville de Lyon verserait une participation financière à la Communauté urbaine à hauteur de 201 808 € pour l'année 2013, correspondant au coût du nettoyage des espaces publics communaux relatif aux prestations de propreté définies dans le cadre des missions du service qualité des espaces et du cadre de vie (enlèvement des tags, collecte des encombrants, nettoyage des édicules publics, etc.), et à l'entretien horticole des espaces verts ouverts au public ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère à Lyon 9°,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2013.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 201 808 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 74741 - fonction 813 - opération n° OP24O2582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.